

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD



AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné à toute la population de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord :

QUE le *Règlement 158-2022 sur le traitement des élus municipaux de la MRC de La Haute-Côte-Nord*, adopté par le conseil de la MRC le 9 août 2022, est entré en vigueur le 12 octobre 2022, conformément à la loi.

Donné aux Escoumins, ce 12 octobre 2022.

(signé)
Kevin Bédard
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim